


# Créer une référence non remboursée

Il est possible de créer des références qui ne sont pas remboursables par l'Assurance Maladie

1. Ouvrir le menu [Données](#)
2. Ouvrir le menu [LPP](#)
3. Cliquer sur le bouton [Créer une nouvelle LPP](#)
4. Remplir les informations suivantes, puis valider

Donnée	Type	Description
<b>Libellé</b>	Obligatoire	Libellé de votre référence, par exemple "Consultation"
<b>Code</b>	Obligatoire	Code de votre référence. Choisissez un code par exemple CONSULT
<b>Prix SS</b>	Obligatoire	Cette référence n'est pas remboursable, indiquer <b>0</b>
<b>Prix de vente</b>	Obligatoire	<b>Prix de vente TTC</b> de votre référence
<b>TVA</b>	Obligatoire	<b>Taux de TVA</b> de la référence (généralement 20%)
<b>Type LPP</b>	Obligatoire	Choisir <b>Standard</b>
<b>Type prestation</b>	Obligatoire	Choisir <b>Achat</b>
<b>Code acte</b>	Obligatoire	Choisir <b>ORP</b>
<b>Compte vente</b>	Facultatif	Compte vente par référence pour le transfert analytique. Le <u>compte par défaut</u> sera utilisé si ce champ reste vide
<b>Arborescence</b>	Obligatoire	Déplier et choisir " <b>Mes références non remboursées</b> "

Cliquer sur la petite étoile  en haut permet de mettre cette référence en **favori**, et la retrouver facilement lors de la facturation

Une facture contenant une référence non remboursée **ne peut pas être télétransmise**. Il est nécessaire de créer une facture "**Hors télétransmission**".

---

Revision #12

Created 12 November 2024 22:03:42 by Antoine

Updated 17 December 2025 13:59:16 by Antoine